Vérité condamnée

19/12/2008 à 15h03



L'Opac HLM de Saint-Etienne, poursuivi en correctionnelle par SOS-Racisme, avait mis au point un document informatique répertoriant chaque quartier de la ville assorti d'annotations : "Stopper les attributions aux familles étrangères pour ne pas compromettre l'équilibre du bâtiment" ou "possibilité d'infiltrer une petite famille d'étrangers."

Pour sa défense, l'office HLM a expliqué que cette classification répondait à un objectif de "mixité sociale." : ***"Au-delà d'un certain seuil d'étrangers, les familles françaises quittent le quartier. Quand il y a trop de population étrangère dans un quartier, les familles françaises ne veulent plus venir".***

Le parquet a réclamé une amende de 20.000 euros pour "discrimination raciale et fichage ethnique". (source) (via Blanco)

Revoir :